



Présents pour la CFDT Santé-Sociaux : B BISIAUX, F STIVALA, N PERUEZ. Compte rendu collectif.

Nouveaux : Sylvie BOULAY SUD, conseillère technique. Denis LEISING mandaté FO, administrateur national. **SUD donne lecture d'une déclaration** pour annoncer son retour dans les instances de la BASSMS NL.

## I. JURIDIQUE ET FINANCIER

D1. Approbation du procès-verbal du CAP du 29 juin 2016. Le PV est approuvé.

**D2. Contractualisation. Bilan 2016 et campagne 2017.** Contractualisation massive à partir du 19 janvier 2016 sur la base d'une convention de services simplifiée. Au 1<sup>er</sup> septembre 2016 : 86,3 % des adhérents ont contractualisé. Taux moyen de 2,15 %.

**Préparation du conventionnement 2017.** Enjeux pour les adhérents : Estimer son investissement formation et s'engager avant début 2017. Mettre en cohérence les enjeux plans de formation et les services qui seront déployés (accès au FMB<sup>1</sup>, services qualité...). Formats de contractualisation différenciés selon leurs besoins. Enjeux pour UNIFAF : Pérenniser les démarches d'engagement mutuel pour sécuriser la collecte. Poursuivre la personnalisation de la relation.

**Trois modèles de convention de services :** Convention simplifiée : des modifications à la marge pour faciliter la complétude du document. Convention sur mesure annuelle : simplification du modèle pour réduire les risques de non-conformité. Convention sur mesure pluriannuelle : le modèle testé en 2016 est reconduit. La trésorière au nom du collège des salariés précise qu'un adhérent sur deux a maintenu sa cotisation à 2,3 mettant en évidence les besoins de formation. Elle s'étonne que la Croix Rouge n'ait pas signé de convention sur mesure. Elle demande la poursuite des reportings.

**D3. Gestion des versements volontaires.** La CFDT Santé-Sociaux demande une stabilisation des termes. Nous faisons corriger des erreurs de rédaction. Alors que nous avions, la veille, fait une navette entre les deux collèges pour parvenir à un consensus, UNIFED veut un ajout pour des établissements ayant signé des conventions pluriannuelles. Après deux heures de débat et suspensions, nous reviendrons quasiment à la proposition initiale. La CGT qui avait mal compris, pensait qu'au terme de la convention, le solde serait totalement mutualisé. Nous lui expliquons que tel n'est pas le cas. Si à l'issue de la convention pluriannuelle, le solde n'excède pas deux CIFA, il est reporté. S'il excède deux CIFA, il est écrété. La proposition permet des reports. C'est un exercice particulièrement difficile pour la CGT, car ils ne sont pas d'accord entre eux. Ils reprennent donc leur leitmotiv sur un accord de branche non signé par 4 OS, cela pose des difficultés d'interprétation. SUD veut une mutualisation totale immédiate.

Pour Le Président (FEHAP), l'accord de branche est dans la logique de la loi qui permet à l'adhérent d'avoir un compte pour verser des contributions volontaires. C'est l'essentiel.

La CGT qui n'a pas réussi à se mettre d'accord entre ses représentants, pour ne pas s'impliquer et ne pas non plus bloquer, demande à sortir de la comptabilisation du quorum sur ce point. **Délibération réécrite selon nos souhaits et donc signée. Vote : CFDT, CGC, UNIFED pour = 143 voix (compte tenu de la sortie de la CGT le quorum est de 130). La délibération est adoptée.** (La CFTC quitte la séance sans voter).

**D4. Budget rectificatif 2016.** Le CAP<sup>2</sup> a demandé un budget modificatif, intégrant les coûts liés à la transformation. Total du budget 2016 initial : 38,49 millions.

<sup>1</sup> Fonds mutualisés de branche

<sup>2</sup> Conseil d'administration paritaire

FÉDÉRATION CFDT SANTÉ-SOCIAUX

47/49 AVENUE SIMON BOLIVAR 75950 PARIS CEDEX 19

TÉL : 01 56 41 52 00 – FAX : 01 42 02 48 08

ESPACE ADHÉRENTS : cfdt-sante-sociaux.net

federation@sante-sociaux.cfdt.fr

Détails des charges complémentaires : Appui projet de transformation : 0,69 millions. Formation du personnel : 0,20 millions. Budget complémentaire observatoire 0,24 millions. Plate-forme téléphonique CIF - CDI<sup>3</sup> 0,05 millions

Projet Data Dock sur offre de formation : Quote-part UNIFAF sur prestation : 0,05 millions, Interfaçage avec SI UNIFAF : 0,05 millions. Total charges complémentaires : 1,28 millions.

**Total budget modificatif 2016 : 39,77 millions**

**Vote par 186 mandats pour, requis 155 mandats. Vote adopté.**

**D5. Dotations CIF CDI 2017.** Le lancement de la campagne nécessite que les régions connaissent le niveau des fonds dont elles vont bénéficier. Le CAP décide d'ouvrir une dotation 2017, identique à 2016, répartie selon les critères habituels : au prorata de la dernière collecte CIF.

La CGT intervient pour le collège des salariés. Le délai d'ouverture de la plateforme CIF CDI aux demandeurs pour le 3/10 paraît un peu court au regard des attributions à faire en décembre 2016. **Pour le collège, elle rappelle que l'instruction des dossiers est technique et l'attribution est politique.** Le service communication et la DEX<sup>4</sup> ont conscience que les délais sont courts et font au mieux. L'information auprès des salariés est un enjeu important.

**Alors que cette délibération ne posait pas question, nous allons y passer plus d'une heure car les employeurs veulent une répartition au regard des nouvelles configurations des régions. Nous faisons remarquer que nous attribuons au titre de 2016. En 2016, ce qui existe, ce ne sont que les régions actuelles. Ce sont ces régions qui vont attribuer en décembre. S'il y a des avancées sur l'accord de branche et des regroupements en 2017, il sera temps de regrouper les fonds.**

**UNIFED bloque tout sur un « nous ne signerons rien. Il n'y aura pas d'attribution de CIF CDI ».**

**La CFDT ré-argumente sur le fait que ce sont les DRP de décembre qui vont devoir effectuer l'attribution. Elles seront encore sous la composition 2016. Il est donc légitime de leur attribuer les fonds. Nous pointons les risques de litiges en cas d'attribution sous une composition régionale non validée au regard des critères dont disposeront les candidats. Enfin, nous ne pouvons pas laisser dire par UNIFED que n'avons pas barre politique sur la répartition des fonds. Nous avons tous contribué à ces modes de répartition au fil des ans, nous avons créé les clefs de répartition avec les services. Alors, nous ne nous défausserons pas du dossier sur un tel argument.**

La Croix Rouge fait une proposition de compromis rédactionnelle qui agrée tout le monde. **Vote. Pour : CFDT, SUD, CGT, UNIFED, CFE CGC. FO NPPP. Adopté par 180 voix. Délibération signée.**

**D6. Possibilités de sur-engagement sur l'appel à projets Mutéco<sup>5</sup>.** UNIFAF a obtenu du FPSPP<sup>6</sup> un financement de 11 millions. Ils ont été attribués aux régions en fonction des prévisions d'utilisation. Beaucoup d'actions sont prévues sur le 2ème semestre. Pour garantir une utilisation optimale et répondre à l'ensemble des demandes, il peut être nécessaire de dépasser l'enveloppe régionale attribuée dans certaines régions. Il est probable que ce sur-engagement sera compensé par des sous-utilisations dans d'autres régions. Néanmoins, ce mécanisme peut se traduire in fine par un sur-engagement global si l'ensemble des prévisions initiales se traduit par un engagement ferme. Le bureau national a autorisé les services à sur-engager sur cette enveloppe dans la limite de 2 millions d'euros. **Vote sur la décision. Pour : CFDT, SUD, CGT, UNIFED, CFE CGC. FO NPPP. Adopté par 180 voix.**

**D7. Proposition de révision du montant du CIFA<sup>7</sup> pour les petites structures.** Proposition des services de passer de 2 à 3 000 € en 2017. **La CFDT, propose en collège, d'aller au-delà. Le collège soutient notre proposition. Le montant pour 2017 sera donc de 4 000 €.** Bénéficiaires les petites structures versant l'intégralité de leur 0,65 à l'OPCA. (*Petites structures au sens du N° SIREN. Du coup, la Croix Rouge n'est pas concernée (grosse structure qui en a plein de petites)*). **Demande complémentaire CFDT, un calcul de l'utiliser l'année prochaine pour voir si nous pouvons aller au-delà. Cette mesure n'est**

<sup>3</sup> Congés individuel de formation (CDI ou CDD)

<sup>4</sup> Direction exécutive

<sup>5</sup> Mutations économiques

<sup>6</sup> Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels

<sup>7</sup> Compte individuel de formation de l'adhérent

FÉDÉRATION CFDT SANTÉ-SOCIAUX

47/49 AVENUE SIMON BOLIVAR 75950 PARIS CEDEX 19

TÉL : 01 56 41 52 00 – FAX : 01 42 02 48 08

ESPACE ADHÉRENTS : cfdt-sante-sociaux.net

federation@sante-sociaux.cfdt.fr

**pas cumulable avec des possibilités de report de CIFA. UNIFED est favorable à notre proposition.**  
**Vote. Pour : CFDT, SUD, CGT, UNIFED, CFE CGC. FO NPPPV. Adopté par 180 voix.**

## **II. OFFRE DE SERVICES : INGÉNIERIE ET MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE**

**D8. Financement des parcours Cléa en 2016.** La CPNE-FP<sup>8</sup> délivre la certification Cléa<sup>9</sup> adaptée à la branche. Elle souhaite le lancement national en janvier. Elle préconise des groupes «pilotes» dès 2016, pour mener certains tests. Les remontées des services ont permis d'identifier des associations mobilisées, qui pourraient composer 3 à 4 groupes pilotes (a priori PACAC, Haute-Normandie, IDF et Champagne-Ardenne/Lorraine). **Mesure d'impact financier** : 305 000 €. **Décision** : Le CA permet le lancement dès 2016 des groupes pilotes qui seront désignés par la CPNE- FP.

**La compétence numérique est devenue une compétence de base pour aussi bien vivre que pour travailler. Il est difficile, voire impossible, de trouver un emploi sans maîtriser les outils numériques. Cette compétence s'avère donc indispensable pour la sécurisation du parcours professionnel, d'autant que l'accès aux droits acquis dans le cadre du CPF<sup>10</sup> se fait en ligne. L'accès au futur CPA<sup>11</sup> devant se faire lui aussi via une plateforme dématérialisée. Ce qui justifie l'importance et la nécessité de reconnaître et travailler sur « l'illettrisme numérique ». Les services acquiescent. La CFDT préconise qu'OPCA et CPNE travaillent sur « l'illettrisme numérique », que l'on appelle « l'illectronisme », néologisme qui pointe autant la difficulté de manipuler les outils électroniques que l'incapacité à accéder et à comprendre les informations numériques.**

### **D9. Conditions de prise en charge 2017**

**Professionnalisation.** **Au regard d'un dossier où pour la CFDT, il n'y a pas eu les validations par la CPNE FP et où des imprécisions, ou erreurs persistent, nous demandons et obtenons le report de ce point en novembre.**

**CVAE, CBC.**<sup>12</sup> Maintien des coûts pédagogiques, la nouveauté porte sur la prise en compte des frais annexes. **Vote. Pour : CFDT Santé-Sociaux, SUD, CGT, UNIFED, CFE CGC. FO NPPPV. Adopté par 180 voix.**

**D10. Évolution des règles de prise en charge des salariés en situation d'arrêt maladie.** Suite à un dossier soutenu par la CFDT, dans l'objectif de favoriser l'évolution et la sécurisation des parcours professionnels de salariés en situation d'arrêt de travail, les services proposent que le CAP autorise la prise en charge des bilans de compétences et formations pour les salariés de la branche en situation d'arrêt pour accident ou maladie professionnelle. Le collège des salariés reformule pour que la mesure s'ouvre à tous les salariés en arrêt maladie.

**Modalités spécifiques d'instruction.** Les formations pouvant faire l'objet d'un financement sont les actions déterminées par L6313-1 du CdT<sup>13</sup>, sous réserve de compatibilité avec la situation de santé du salarié.

**Pour la prise en charge, il est nécessaire d'obtenir les pièces suivantes :**

- Accord écrit du médecin traitant, établissant notamment la compatibilité de la durée de l'action envisagée avec la durée prévisionnelle de l'arrêt de travail ;
- Avis favorable du médecin-conseil de la CPAM ;
- Accord de la CPAM.

Seront pris en charge, les coûts pédagogiques et frais annexes (transport, repas, hébergement) de l'action suivie, aux conditions de financement déterminées par le CAP. **UNIFAF ne prendra pas en charge de la rémunération ou d'allocation de formation**, du fait que le salarié continue de percevoir ses IJ<sup>14</sup> pendant la durée de l'action.

---

<sup>8</sup> Commission paritaire pour l'emploi et la formation professionnelle

<sup>9</sup> Créé par le COPANEF, le certificat CléA est un outil de mise à niveau au service de la formation, de l'emploi, de l'évolution professionnelle et de la compétitivité.

<sup>10</sup> Compte personnel de formation

<sup>11</sup> Compte personnel d'activité

<sup>12</sup> Congés validation des acquis de l'expérience et congés bilans de compétences

<sup>13</sup> Code du Travail,

<sup>14</sup> Indemnités journalières

**La présente délibération ne concerne que les salariés souhaitant initier une action pendant un arrêt de travail et non les salariés déjà en formation se retrouvant en arrêt de travail.**

Vote. Pour : CFDT, SUD, CGT, UNIFED, CFE CGC. FO NPPP. Adopté par 180 voix.

**D11. Point sur les actions collectives 2016.** Non traité au regard de l'heure.

**D12. Information relative au lancement de l'enquête de satisfaction adhérents/IRP.** Non traité au regard de l'heure.

### **III. COMPTE-RENDU DE LA PRÉSIDENCE ET DE LA DIRECTION**

**D13. Point à date sur les travaux de cadrage du projet de transformation.**

Les services proposent que le CAP valide :

- les arbitrages politiques présentés par le GTP<sup>15</sup> sur la vision, les axes et le « reste à faire »,
- le calendrier prévisionnel des travaux et des décisions à prendre,
- le respect du «principe de précaution» pour ne pas perturber la charge de travail.

Est évoquée l'éventualité de nouveaux regroupements d'OPCA avec un relèvement de seuils de collectes.

**Le GTP propose le périmètre d'une filière cycle de vie de la personne** pouvant accueillir l'ensemble des acteurs.

**La CFDT interroge sur un cadrage le périmètre d'une telle filière sans la corrélérer aux métiers du secteur. La sémantique n'étant pas neutre, nous soulignons les termes employés comme « client », « clients et partenaires »... abandonnerions-nous les valeurs non lucratives à travers un discours commercial ? Enfin, le périmètre de l'OPCA sur des métiers pour partie du hors champ ne relève pas exclusivement de notre fédération. Nous ne pouvons donc pas valider la proposition en l'état.**

Réponses du DG et DGA : À horizon de 5 ans, le périmètre d'activité des OPCA sera totalement différent. Il reste 3 groupes et des décisions finales à prendre en décembre. Nous sommes dans une stratégie de développement.

La CGT se retrouve bien dans la note faite. Les décisions sur le pilotage du système ne nous appartiennent pas. Préparons-nous l'OPCA à accueillir ou à être accueilli ?

**La CFDT pointe qu'accueillir ou être absorbé, relève principalement d'UNIFED. Certains peuvent souhaiter être accueillis à UNIFAF sans être dans une assimilation à UNIFED. Il appartient donc à UNIFED de déterminer ce qu'ils sont en capacité d'accepter. La CFDT pour ne pas bloquer le travail de réflexion et de proposition, est signataire avec réserves. Nos réserves portent sur :**

- le champ qui en l'état actuel des choses se doit de respecter les différents champs conventionnels et accords de branches.
- L'instauration d'un périmètre d'une filière cycle de vie de la personne sans qu'apparaisse la corrélation directe avec les métiers du secteur d'autant plus que nombre des métiers relatifs au cycle de vie ne relèvent pas de notre champ fédéral.

Vote pour : à l'unanimité des présents et avec réserves CFDT.

**D14. Présentation du bilan social UNIFAF 2015.** Point non traité au regard de l'heure. Toutefois, avant de quitter la séance, la CGC mentionne qu'UNIFAF est contributeur à OETH et le déplore. Elle demande une politique active en faveur des travailleurs handicapés.

**I15. IGAS<sup>16</sup>/CGEFI<sup>17</sup>.** Rencontre le 15 septembre avec les Présidents, le DG<sup>18</sup> et la DAF<sup>19</sup>. M. CASANOVA et M CAILLOT (IGAS et CGEFI) revoient chaque OPCA pour rapatrier des fonds afin de combler les fonds manquants pour le FPSPP (20 OPCA, besoin moyen de 10 à 15 millions par OPCA). Le prélèvement serait pour eux sur des excédents de trésoreries et donc constitutionnel. Nous devrions avoir les premiers documents officiels fin octobre.

15 Groupe technique paritaire

16 Inspection générale des affaires sociales

17 Contrôle général économique et financier

18 Directeur général

19 Directrice administrative et financière

FÉDÉRATION CFDT SANTÉ-SOCIAUX

47/49 AVENUE SIMON BOLIVAR 75950 PARIS CEDEX 19

TÉL : 01 56 41 52 00 – FAX : 01 42 02 48 08

ESPACE ADHÉRENTS : cfdt-sante-sociaux.net

federation@sante-sociaux.cfdt.fr

**D16. Qualité de l'offre de formation : validation de l'engagement d'UNIFAF dans les travaux inter-OPCA.** Le projet de GIE<sup>20</sup> inter financeurs de la formation professionnelle a émergé des OPCA en réponse à l'obligation de référencement des prestataires de formation induite par la réforme du 5 mars 2014 et le décret sur la qualité de la formation. L'objet du GIE est de créer et administrer une base de données sur les organismes de formation et de mutualiser les contrôles portant sur la qualité des actions de formation.

Les prestataires de formation devront être référencés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017, afin que leurs formations puissent être prises en charge. Pour ce faire, deux options s'offriront à eux :

- ✓ se conformer aux procédures internes d'évaluation des financeurs, celles-ci restant à définir,
- Enregistrement dans le Data Dock + procédure de validation du dossier.
- ✓ être titulaire d'une certification ou d'un label reconnu(e) conforme au décret par le CNEFOP.
- Enregistrement d'office dans le Data Dock.

**Décision : Le CAP valide la participation d'UNIFAF au GIE, en qualité de membre fondateur, afin de répondre à l'obligation de référencement et de contrôle de la qualité dès le 1er janvier 2017. Vote pour tous sauf FO NNPPV.**

**D17. Antilles-Guyane.** Compte-rendu du déplacement du Bureau national et des rencontres sur place. Quelques points de vigilance sur l'implantation sont évoqués si UNIFAF veut la réussir, dont :

- Prendre des orientations claires sur le paritarisme et définir les missions dévolues au GTP avec une décision argumentée quant à la présence ou non de syndicats locaux (non-signataires d'accords hexagonaux).
- Envisager dans le cadre du dossier «mutations économiques» des actions de type GPEC<sup>21</sup> territoriale.
- Articuler nos actions avec UNIFORMATION et l'ANFH<sup>22</sup> et monter des projets communs.
- Essayer de développer plus les actions collectives régionales.
- Investir les lieux de gouvernance de la formation (CREFOP<sup>23</sup>) et se positionner pour obtenir des financements FSE<sup>24</sup> ou autres (Région, DIECCTE<sup>25</sup>, ARS<sup>26</sup>)....
- Avoir une évaluation régulière de l'implantation politique et technique et pas seulement à l'occasion de la venue du bureau national.

Le SYNEAS déplore le défaut de rapport paritaire (Le rapport n'est que celui du collège des salariés). Il voudrait que les portraits territoires soient présentés lundi.

**Validation de la mise en place du groupe de travail paritaire sur les statuts des groupes techniques paritaires Antilles-Guyane. Vote pour à l'unanimité des présents.**

**D18. Journées régionales des adhérents 2016.** Tableau remis pour information et participation. **La CFDT est favorable à ce que, comme antérieurement, tout le bureau puisse participer aux différentes réunions.**

La FEHAP argumente la réduction des coûts sur les déplacements dans les DOM. La CGT déplore que les membres de l'observatoire ne puissent y aller. La trésorière propose de prévoir ces déplacements dans le budget prévisionnel avec le déplacement en sus. FO rappelle que le coût de l'enquête emploi est réparti sur plusieurs années. **Vote avec abstention de SUD. Le bureau ira à la Réunion.**

#### **IV. GOUVERNANCE**

**D19. Calendrier des CA 2017.** 23 et 24 février. 19 et 20 avril. 4 et 5 juillet. 26 et 27 septembre. 7 et 8 novembre. 12 et 13 décembre.

**D20. Organisation des réunions de GTP sur les sujets en cours.** 25 octobre PNA PRA actions collectives et travailleurs handicapés d'ESAT, car renouvellement de convention nécessaire.

20 Groupement d'intérêt économique

21 Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences

22 Association nationale pour la formation des hospitaliers (secteur public)

23 Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle

24 Fonds social européen

25 Direction régionale des entreprises, de la concurrence de la consommation, du travail et de l'emploi

26 Agence régionale de santé

**FÉDÉRATION CFDT SANTÉ-SOCIAUX**

47/49 AVENUE SIMON BOLIVAR 75950 PARIS CEDEX 19

TÉL : 01 56 41 52 00 – FAX : 01 42 02 48 08

ESPACE ADHÉRENTS : cfdt-sante-sociaux.net

federation@sante-sociaux.cfdt.fr

**La CPNE n'est pas en mesure de financer certains groupes. C'est UNIFAF qui assurera la prise en charge des frais. La CFDT signale qu'en cas de contrôle, nous risquons l'illégalité si ces groupes ne sont pas réintégrés officiellement. Nous invitons UNIFED à créer un réel fonds du paritarisme évitant de tels problèmes. Nous souhaitons néanmoins que le travail puisse se réaliser et demandons un vote d'officialisation.** Décision : vote pour intégration des groupes dans UNIFAF, pour à l'unanimité des présents.

## V. TABLEAUX DE BORD

**I21. Reporting de la contractualisation et des frais de service** Au 31 août 2016, près de 93 % des adhérents de + 11 salariés ont adressé leur convention de services 2016. 97 % des adhérents cotisent au minimum à 1 %.

**D22. Reporting sur les réponses aux appels à projets par les services d'UNIFAF.** Rien de nouveau.

## D23. Tableaux de bord

**CIF CDI** : Progression des dossiers de près de 6 %. Les décaissements progressent de près de 4 %.

**CIF CDD** : La baisse de l'activité se confirme (-30 %). Cela génère une forte baisse des décaissements (-22%).

**CPF** : Les crédits ouverts au titre des CIF requalifiés ont tous été attribués, soit 46 millions, à ce jour près de 43 millions d'engagements pour 867 dossiers (les autres dossiers sont sur des démarrages fin 2016 ou 2017). Les dossiers CPF classiques progressent : 1 285 dossiers à fin juillet (500 pour l'année 2016). Près de 50 % des dossiers sont des CPF « sans associer l'employeur ». Cela génère actuellement peu de décaissements.

**Travailleurs handicapés d'ESAT** : Augmentation des engagements de 14 %. Les remboursements progressent également de plus de 15 %

**PNA/ PRA<sup>27</sup>**: Crédits déconcentrés engagés à 37 % au 31 juillet 2016. Forte progression des dossiers financés sur les enveloppes régionales (+105 %) et des actions collectives régionales (+59 %) par rapport à 2015.

**Professionnalisation** : La baisse des contrats de Professionnalisation en 2016 semble se confirmer (-13 %) et principalement sur les contrats Jeunes. Par contre, les périodes de professionnalisation sont en forte augmentation : + 236 % en nombre de dossiers et + 50 % en €. Cette forte progression en nombre s'explique par un nombre important de formations de courte durée (formations figurant dans l'inventaire établi par la CNCP<sup>28</sup>). Le coût moyen des P. Pro a baissé de 6 300 € en 2015 à 4 015 € en 2016. Les décaissements progressent de près de 10 %

## VI. ADHÉSIONS.

Elles sont en ligne.

## VII. QUESTIONS DIVERSES

**Demande CFDT de mise à l'ordre du jour d'un prochain CAP du CIF CDD.** Pour les services, c'est impossible avant janvier.

---

<sup>27</sup> Plan national d'action / Plan régional d'action

<sup>28</sup> Commission nationale de la certification professionnelle

FÉDÉRATION CFDT SANTÉ-SOCIAUX

47/49 AVENUE SIMON BOLIVAR 75950 PARIS CEDEX 19

TÉL : 01 56 41 52 00 – FAX : 01 42 02 48 08

ESPACE ADHÉRENTS : cfdt-sante-sociaux.net

federation@sante-sociaux.cfdt.fr